



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 4 mai 2021 à 19 h
À huis clos**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Période de questions du public
- 10.02** Période de questions des membres du conseil
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2021, à 19 h
- 10.04** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 avril 2021, à 19 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser une dépense totale de 193 140,71 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à Groupe Endeavour Inc. au montant de 166 415,82 \$, taxes incluses, pour effectuer les travaux de réaménagement de la place au coin du boul. des Galeries-d'Anjou et de l'impasse de l'Eau-Vive, faciliter l'accès à une piste cyclable et installer les clôtures et barrières grillagées - Appel d'offres public numéro 2021-10-TR (6 soumissionnaires)
- 20.02** Autoriser une dépense totale de 621 294,69 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à Stradco Construction Inc. au montant de 553 094,14 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du stationnement de l'Aréna Chaumont - Appel d'offres public numéro 2021-05-TR (6 soumissionnaires)

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1^{er} au 31 mars 2021

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une demande de dérogation mineure afin d'autoriser une marge avant de 4,24 mètres pour le bâtiment situé au 6200 de l'avenue du Bois-de-Coulonge, lot 1 114 122 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.02** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge avant de 3,61 mètres pour le bâtiment situé au 8368 de la place de Chanceaux, lot 1 113 113 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Montréal et ce, malgré les dispositions apparaissant à l'article 10 du Règlement concernant le zonage (RCA 40)

- 40.03** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à une voie publique pour une habitation unifamiliale située au 7680 de l'avenue de Montpensier
- 40.04** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à une voie publique pour une habitation unifamiliale située au 7980 de l'avenue des Vendéens
- 40.05** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 8241 de la place Vaujourns
- 40.06** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement et à la modification de la façade faisant face à une voie publique pour une habitation unifamiliale située au 6291 de l'avenue de Bois-de-Coulonge
- 40.07** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement d'une garderie pour le bâtiment situé au 7470 de la rue Jarry Est
- 40.08** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 8377 de la place de Croissy
- 40.09** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à une voie publique pour l'habitation unifamiliale située au 7660 de l'avenue de Montpensier
- 40.10** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à un projet de modification d'une façade faisant face à la voie publique ainsi que l'aménagement du terrain effectué dans le cadre de ces travaux pour une habitation unifamiliale située au 6315 avenue Cairns
- 40.11** Adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de régir l'implantation de nouveaux lieux de culte et ajouter des normes pour l'aménagement de cafés-terrasses
- 40.12** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), une résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel avec rez-de-chaussée commercial situé aux 8601, 8605 et 8613 de l'avenue de Chaumont, lot 1 111 935 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.13** Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux » (RCA 158)

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du procès-verbal de correction et des documents modifiés qui s'y rapportent (résolution CA21 12069, procès-verbal du 22 mars 2021 et règlement numéro RCA 154-1)

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance ordinaire du 4 mai 2021